



COMMUNIQUE

Assurances SAPS - Rapatriement de corps

Il est porté à la connaissance des ressortissants algériens résidant en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande que de nouvelles améliorations ont été apportées au produit assurance rapatriement de corps, commercialisé par la Société d'Assurance de Prévention et de Santé (SAPS) et destiné aux membres de la communauté nationale à l'étranger.

Ces améliorations concernent notamment l'introduction de la possibilité de procéder à la souscription, outre l'Internet (www.saps.dz), ou directement auprès des agences de la SAPS ou conventionnées de la SAA, de la BDL ou de la BADR.

Le coût annuel de l'assurance se décline comme suit :

- Célibataire / Veuf (ve) / Divorcé (e) : 25 euros ;
- Couple: 50 euros ;
- Couple avec un (01) enfant: 60 euros ;
- Couple avec deux (02) enfants : 60 euros ;
- Couple avec trois (03) enfants : 75 euros ;
- Couple avec quatre (04) enfants et plus: 90 euros ;

Toute personne physique et/ou chef de famille peut adhérer

Individuellement ou en formule "famille" en contrat de rapatriement de corps.
Des réductions sont accordées pour les souscriptions de groupe (plus de 50 personnes), en fonction du nombre d'assurés.

Les virements à partir du pays de résidence sont à adresser au compte de la SAPS auprès de la BEA :

- Code banque BEA : 002
- Code agence du ravin : 095
- Code RIB : 00200095095220023522
- Code Swift: BEXADZAL095.

La souscription individuelle (pour une personne) effectuée en Algérie, peut être réglée en Dinars Algériens sans obligation de change.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet de la SAPS suscitée.

Kuala Lumpur le: 04/02/2013